

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 09 avril 2024 au siège de la LFNA à PUYSOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT – DESAINTJEAN.

Absents : MM. GUICHARD – ECOBICHON – SILLARD.

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°6 du 06 février 2024 et n°7 du 05 mars 2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS – COMPLEXE SPORTIF FOOT A 8 – NNI 162810203

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Foot A8 PN en date du 14/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/03/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2034.

RUFFEC – STADE HENRI LACOMBE FOOT A 8 – NNI 162920103

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Foot A8 PN en date du 14/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/03/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

RUFFEC – STADE HENRI LACOMBE 2 – NNI 162920102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 15/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/03/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/04/2034.

LA ROCHEFOUCAULD – COMPLEXE SPORTIF DE BEL AIR 2 – NNI 162810202

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 15/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/03/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

MERPINS – STADE ANNEXE YVAN MALHERBE – NNI 162170102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/06/2025.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 3/61

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 11/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/03/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2034.

LA COURONNE – STADE YANNICK LE BERRE – NNI 161130201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 26/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 11/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/03/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHATEAUNEUF – STADE DU MAINE LEZE 2 – NNI 160900102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 21/03/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

COGNAC – PARC DES SPORTS – NNI 161020201

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/03/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

AIGRE – STADE DES POMMERIES – NNI 160050901

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 18/11/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et des documents complémentaires transmis :

- Demande d'avis préalable du 11/12/2023

- Nouveau Plan des vestiaires côtés

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et club house niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

SOYAUX - GYMNASSE JEAN ALBERT GREGOIRE - NNI 163749901 (C.F.T.I.S. du 28/03/2024)

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 13/03/2024.

- PV de la Commission de sécurité du 10/02/2016.

- Rapport de visite du 21/12/2023 effectué par M. Max ROULON, membre C.R.T.I.S.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence de miroir dans les vestiaires joueurs (Art. 2.3.1)
- Les zones de dégagement le long des lignes de touche sont de 0.80 m au lieu de 1 m minimum (Art. 2.2.2). Dans ce cas, les murs doivent obligatoirement être protégés de manière pérenne afin d'absorber les chocs sur une hauteur minimale de 2 m sur toute la longueur du terrain. Ces zones de dégagements doivent être protégées mais ne peuvent pas être réduites à moins de 0.75 m (entre ligne de touche et protection installée).

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central, marques à 5 m du point des 10 m de réparation, marques à 5 m de la surface de coin), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 22/02/2034, sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2024.

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

CABARIOT – STADE LUCIEN BRANGER 2 – NNI 170750102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 27/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2024.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité inférieure aux 2,50m minimum (art. 3.4 *).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée et mineure, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

La CRTIS préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu d'aux moins 30 cm afin de respecter l'article 3.4 ci-dessus.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T7 PN pourra être rétabli.

2.3. Changements de niveau de classement

ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE – STADE MUNICIPAL – NNI 173440101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/03/2024

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LA ROCHELLE - STADE ARMAND BOUFFENIE 2 – NNI 173000602

Cette installation est classée au Niveau T7 S (stabilisé) jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique avec agrandissement pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/04/2024
- Descriptif du projet
- Plan de situation de l'installation
- Plan de Masse
- Fiche technique synthétique (PRO-PLAY 40-45mm sur sous couche PRO-PLAY – remplissage liège)
- Plan du point de Corner validé par le CFTIS
- Plan de drainage
- Plan des vestiaires

Elle constate que les vestiaires arbitres ne sont pas attenants aux vestiaires joueurs.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable défavorable pour la création d'un terrain synthétique avec agrandissement pour un Niveau T4 SYN.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CHARRON – STADE MUNICIPAL – NNI 170910101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 14/03/2024 (250 personnes en pourtour).

La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AAC.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LA FEUILLADE – STADE PIERRE SARLANDIE 2 FOOT A 8 – NNI 191070102

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Foot A8 PN en date du 29/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/02/2024
- Rapport de Visite du 29/02/2024 effectué par Monsieur Henri CLAVIERE – Membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

VARETZ – STADE CENTRE ACCUEIL ET LOISIRS 1 – NNI 192780101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 22/01/2005.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 07/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/03/2024
- Rapport de Visite du 07/03/2024 effectué par Monsieur Henri CLAVIERE – Membre CRTIS
- AOP du 04/03/2024 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

STE FEREOLE – STADE LOUIS UMINSKI 1 – NNI 192020101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 29/03/2024, ainsi que des documents transmis (à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 21/10/2021 pour un arrosage intégré et la réfection de du revêtement en pelouse naturelle) :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/03/2024
- Rapport de Visite du 05/04/2024 effectué par Monsieur Henri CLAVIERE – Membre CRTIS
- AOP du 06/09/2017 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

ST PANTALEON DE LARCHE – STADE GEORGES AUGER 1 – NNI 192290101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 22/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 28/02/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de drainage
- Plan de l'Aire de Jeu côté
- Plan des vestiaires côtés (existant)
- Revêtement synthétique : 45 mm avec sous-couche 22mm, remplissage liège.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

DONZENAC – PARC DES SPORTS JEAN BURIN – NNI 190720101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 12/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique et bloc vestiaires pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/03/2023
- Plan de situation de l'installation
- **Plan de l'Aire de Jeu côté (à fournir)**
- Plan des vestiaires côtés
- Revêtement synthétique : (AMORIN NATURE 130) 45 mm avec sous-couche 22mm, remplissage liège.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain synthétique et bloc vestiaires pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

SOURSAC – STADE DES BRUYERES – NNI 192640101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 28/01/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et annexes pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 03/04/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'Aire de Jeu côté
- Plan des vestiaires côtés

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et annexes pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

UZERCHE - GYMNASE DE LA PEYRE - NNI 192769901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 14/03/2024.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 06/09/2019 (348 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

EYGURANDE – SALLE OMNISPORTS DE LA POUGE - NNI 190809901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 12/03/2024.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 10/01/2012 (216 personnes en Pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

COULOUNIEIX CHAMIERES – STADE PAREAU 1 – NNI 241380101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 26/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 04/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/03/2024
- Rapport de Visite du 04/03/2024 effectué par Monsieur Jacques COUPLÉT – Membre CRTIS

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité (à vérifier)

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

FOSSEMAGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 241880101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/03/2024
- Rapport de Visite du 26/03/2024 effectué par Monsieur Jacques COUPLÉT – Membre CRTIS
- AAC du 02/04/2024 (100 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

CHALAIS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 240950101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 15/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/02/2024
- AAC du 29/02/2024 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

ST MEARD DE GURCON – STADE LES PLACES – NNI 244610101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 28/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/03/2024
- Lettre mairie partie de clôture manquante

- Rapport de Visite du 28/03/2024 effectué par Monsieur Jacques COUPLET – Membre CRTIS
- AAC du 28/03/2024 (200 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T4 et T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète de l'aire de jeu (obligatoires pour un Niveau T5 et T4 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BASSILLAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 240260101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/04/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires :

- Rapport de visite de conformité de fin de travaux du 13/03/2024 effectué par M. Jacques COUPLET, membre C.R.T.I.S.
- Lettre achèvement travaux de la Mairie du 18/03/2024

La C.R.T.I.S. constate la conformité des travaux pour la création du club House, elle informe la Commission Régionale du FAFA.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LEGE CAP FERRET – STADE LOUIS GOUBET 1 – NNI 3322360101

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 16/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 13/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2024
- Rapport de Visite du 07/03/2024 effectué par Monsieur Philippe BARRIERE – Membre CFTIS et Président CRTIS
- AOP du 15/12/2009 (373 personnes en tribune et 5127 personnes en pourtour)

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 4 – NNI 331990104

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 03/10/2023 (**sans demande d'avis préalable fourni en amont à la CRTIS**), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Plan des vestiaires côtés déjà existants qui lui seront désormais attribués (déclassement du NNI 331990103 en T7 SYN)
- Tests in situ du 17/11/2023 : conformes (LABOSPORT)
- AOP du 20/06/2017 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2033 (date de mise en service).

LE HAILLAN – PLAINE DES JEUX DU HAILLAN N°7 – NNI 332000207

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement INITIAL en Niveau T4 PN en date du 08/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/03/2024
- Rapport de Visite du 08/03/2024 effectué par Monsieur Philippe BARRIERE – Membre CFTIS ET Président CRTIS

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

LE HAILLAN – STADE ABEL LAPORTE 3 – NNI 332000103

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/07/2031.

Date de mise en service : 25/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN en date du 04/04/2024 à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/12/2023, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/04/2024
- Rapport de Visite du 08/04/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD – Membre CRTIS

- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 05/08/2024 date limite)**

- **Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 25/09/2024 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONSEGUR – STADE DE MONLOT 1 – NNI 332890101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 11/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 12/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2024
- Rapport de Visite du 04/03/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD – Membre CRTIS
- AOP du 02/09/1999 (160 personnes en tribune et 540 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

TALENCE – PLAINE DE JEUX MONADEY T1 – NNI 335220301

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN (Prov) jusqu'au 30/06/2024.

Date de mise en service : 15/10/2013.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 07/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/03/2024
- Rapport de Visite du 07/03/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD – Membre CRTIS
- Tests in situ du 30/01/2024 : conformes (LABOSPORT)
- AAC du 15/02/2019 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2033 (date de mise en service).

2.3. Changements de niveau de classement

TALENCE – PLAINE DE JEUX MONADEY T2 – NNI 335220302

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2024.

Date de mise en service : 15/10/2013.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 07/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/03/2024
- Rapport de Visite du 07/03/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD – Membre CRTIS
- Tests in situ du 30/01/2024 : conformes (LABOSPORT)
- AAC du 15/02/2019 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/10/2033 (date de mise en service).

ARCACHON – STADE MATEO PETIT – NNI 330090301

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 19/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/03/2024
- Rapport de Visite du 19/03/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD – Membre CRTIS
- Plan des vestiaires côtés

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 15/61

- AOP du 22/01/1998 (500 personnes en Tribune et 2000 personnes en Pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/04/2034

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 3 – NNI 331990103

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 03/04/2027.

Date de mise en service : 03/04/2027.

La C.R.T.I.S., à la suite à la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 03/10/2023 (**sans demande d'avis préalable fourni en amont à la CRTIS**), des installations « **GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 4 – NNI 331990104** » et la réattribution des vestiaires existants, reprend le classement.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 03/04/2027 (date de mise en service).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

LE BOUSCAT – PARC DES SPORTS DES ECUS 4 – NNI 330690404

Cette installation est classée au Niveau T6 SYN jusqu'au 22/08/2032.

Date de mise en service : 22/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires et annexes pour un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 29/02/2023

- Lettre de la Mairie du 01/03/2024

- Plan de situation de l'installation

- Plan de l'Aire de Jeu côté

- Plan des vestiaires côtés (4 vestiaires joueuses de 22m² et 2 arbitres de 13m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et annexes pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

CERONS – STADE GEORGES TACHON 1 – NNI 331200101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 13/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/13/2024

- Délibérations du Conseil Municipal du 05/02/2024

- Dossier Projet complet

- Plan de situation de l'installation

- Plan de l'Aire de Jeu

- Un couloir de sécurité et zone protégée pour les joueurs et officiels

- Plan des vestiaires côtés (4 vestiaires joueuses de 25m², 2 arbitres de 12 et 8m², 1 Local Délégué de 6m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

STE CROIX DU MONT – STADE MUNICIPAL – NNI 333920101

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 04/07/2023 (T4 PN avant NC).

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Contre-Visite du 12/03/2024 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD – Membre CRTIS, pour la réalisation d'une main courante conforme.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

BISCARROSSE – STADE DE RAGUEYS 2 – NNI 400460402

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain Football Grand Jeu PN avec drainage, sécurisation et bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/03/2024
- Lettre de la Mairie en date du 27/10/2023
- Plan de Masse
- Plan de situation de l'installation
- Plan de coupe
- Plans de drainage et arrosage
- Plan de l'Aire de Jeu
- Un couloir de sécurité et zone protégée pour les joueurs et officiels
- Plan des vestiaires côtés (4 vestiaires joueuses de 20 et 25m², 4 vestiaires arbitres de 8 et 12m², 1 bureau de 6m² qui peut servir de Local de Délégués)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain Football Grand Jeu PN avec drainage, sécurisation et bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

BISCARROSSE – STADE DE RAGUEYS 3 – NNI 400460403

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain Football Grand Jeu PN avec drainage, sécurisation et bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/03/2024
- Lettre de la Mairie en date du 27/10/2023
- Plan de Masse
- Plan de situation de l'installation
- Plan de coupe
- Plans de drainage et arrosage
- Plan de l'Aire de Jeu

- Un couloir de sécurité et zone protégée pour les joueurs et officiels
- Plan des vestiaires côtés (4 vestiaires joueuses de 20 et 25m², 4 vestiaires arbitres de 8 et 12m², 1 bureau de 6m² qui peut servir de Local de Délégués)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Terrain Football Grand Jeu PN avec drainage, sécurisation et bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

NERAC – STADE VERT GALAND 1 – NNI 471950101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 15/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 15/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/03/2024
- Rapport de Visite du 11/03/2024 effectué par Monsieur Philippe LACOMBE – Membre CRTIS
- Attestation Administrative de Capacité du 02/04/2024 (40 personnes en tribune et 259 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

AGEN - GYMNASSE ANTOINE LOMET 1 - NNI 470019902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 19/03/2024.
- Plan de situation
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 03/01/2020
- Attestation Administrative de Capacité du 19/03/2024 (200 personnes en Pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

AGEN - GYMNASSE ANTOINE LOMET 2 - NNI 470019903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 19/03/2024.
- Plan de situation
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 03/01/2020
- Attestation Administrative de Capacité du 19/03/2024 (200 personnes en Pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BAYONNE – STADE DE LA FLORIDE 1 – NNI 641020701

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 23/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 18/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/03/2024
- Rapport de Visite du 18/03/2024 effectué par Monsieur Philippe SILLARD – Membre CRTIS
- Plan de Masse, de Situation et de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 17/09/2014 (200 personnes en Tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/04/2034.

BAYONNE – STADE DE LA FLORIDE 2 – NNI 641020702

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/01/2024.

Date de mise en service : 23/01/2014.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 26/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/03/2024
- Rapport de Visite du 18/03/2024 effectué par Monsieur Philippe SILLARD – Membre CRTIS
- Plan de Masse, de Situation et de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires côtés
- AOP du 17/09/2014 (100 personnes en Pourtour)

- Fournir les Tests In-situ de maintien (échéance : 23/01/2024)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 21/10/2024 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ de maintien (art. 3.2.7.2. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 2 – NNI 400460402

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis à la suite de l'Avis Préalable de la CRTIS en date du 07/11/2023 pour la création d'un terrain synthétique et réfection du bloc vestiaires existant pour un passage en Niveau T4 PN :

- Remplacement du remplissage par de la rafle de maïs (avant liège)
- Mise en place d'une courante
- Mise en place de Pare-Ballons
- Nouveaux Devis
- Plan de de la main courante

La C.R.T.I.S. prend note et transmet au service FAFA de la LFNA.

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 3 / FOOT A 8 – NNI 4004604023

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis à la suite de l'Avis Préalable de la CRTIS en date du 07/11/2023 pour la création d'un terrain synthétique éclairé Niveau A8 PN :

- Le revêtement est en pelouse naturelle PN et non synthétique
- Plan du drainage et arrosage
- Nouveaux devis

La C.R.T.I.S. prend note et transmet au service FAFA de la LFNA.

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

VOUHE – STADE MUNICIPAL – NNI 793540101

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN en date du 29/02/2024 (à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 13/09/2022), ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/02/2024
- Rapport de Visite du 29/02/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT – Membre CRTIS

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité

Elle constate l'absence des bancs de joueurs obligatoires pour un Niveau T5 (art.3.9.5.2* de 2.5ml)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

NIORT - STADE R. GAILLARD 3 (SYNTHÉ) - NNI 791910103 (C.F.T.I.S. du 28/03/2024)

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2025

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, pour la création d'un paddock avec changement de niveau de classement et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/02/2024
- Croquis des clôtures et matériaux utilisés

La C.F.T.I.S. note que la présente demande concerne un changement de niveau de classement (T5 vers T3) et la mise en place d'un paddock en sortie de vestiaires.

En l'absence des documents permettant de donner un avis sur le changement de niveau de classement, la C.F.T.I.S. donne un avis préalable défavorable pour un Niveau T3.

MONCOUTANT – STADE JEAN LORIT 3 – NNI 791790103

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/02/2023
- Dossier Projet de la Mairie
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'Aire de Jeu côté

- Plan des vestiaires attribués côtés (2 vestiaires joueurs de 25 et 32m², 2 vestiaires arbitres 9 et 10m² et 1 local de 28m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et annexes pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des STerrains et Installations de 2021.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

AZAY LE BRULET – STADE DE CERZEAU – NNI 790240101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 14/12/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Club HOUSE et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 20/03/2024
- Dossier Projet de la Mairie
- Plan Projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Club HOUSE, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

ST MAXIRE – SALLE DE SPORTS - NNI 792819901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 04/03/2024.
- Rapport de Visite du 04/03/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT – Membre CRTIS
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 16/11/2022 (225 personnes en Pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

LA MOTHE ST HERAY – SALLE DES SPORTS PRINCIPALE - NNI 791849901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 01/03/2024.
- Rapport de Visite du 01/03/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT – Membre CRTIS
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 09/04/2021 (147 personnes en Tribune et 50 en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/04/2034.

LA MOTHE ST HERAY – SALLE POLYVALENTE - NNI 791849902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 01/03/2024.
- Rapport de Visite du 01/03/2024 effectué par Monsieur Jean-Jacques PETIT – Membre CRTIS
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 09/04/2021 (245 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/04/2034.

AIRVAULT – SALLE DES SPORTS RENE BRENET - NNI 790059902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 12/03/2024.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 19/03/1996

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.3. Changements de niveau de classement

1. RETRAITS DE CLASSEMENT

MIGNALOUX BEAUVOIR – STADE DE L'ÉGLISE – NNI 861570201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/07/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/03/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

NEUVILLE DU POITOU – GYMNASE - NNI 861779901 - STADIUM

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 25/03/2024.
- PV de la Commission de Sécurité et AOP du 03/03/2024 (199 personnes en Pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/04/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

POTIERS – STADE PAUL REIBILLEAU 3 – NNI 861940403

Cette installation était classée en Niveau Travaux PN jusqu'au 25/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 19/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/03/2024
- Rapport de Visite du 16/03/2024 effectué par Monsieur Philippe TEXIER – Membre CDTIS 86

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Dimensions de l'aire de jeu non conformes (120 x 90m) (art. 3.2.1. *)**
- **Obstacle (grille de lancement de marteau) entre le point de corner et la ligne des 18 mètres à 2,50 m sans protection pour les acteurs du jeu (art. 3.3. * « La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner »).**



Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités majeures citées, la CRTIS suspend le classement de cette installation.

Elle précise qu'en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée.

A la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées, le classement de cette installation en Niveau T7 PN pourra être rétabli.

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

AIXE SUR VIENNE – STADE JEAN JARRAUD 4 FOOT A 8 – NNI 870010104

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Foot A8 PN en date du 20/12/2023, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/12/2023
- Rapport de Visite du 15/12/2023, effectué par Monsieur Lucas GENESTE – Membre CRTIS 87

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot A8 PN jusqu'au 09/04/2034.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

PANAZOL – STADE FERNAND VALIERE – NNI 87140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un Terrain synthétique un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 28/03/2024
- Dossier Projet de la Mairie
- Plan de situation de l'installation
- Plan de l'Aire de Jeu côté
- Appel Téléphonique à la Mairie le 09/09/2024 pour accord modification du décroché de 2,50m jusqu'à la ligne des 18m et changement de place du robot tondeuse
- Plan des vestiaires attribués côtés (4 vestiaires joueurs de 26m², 2 vestiaires arbitres 9 et 12m² et 1 Espace médical de 16m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires et annexes pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux



5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

RUFFEC – STADE HENRI LACOMBE – NNI 162920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 17/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

LA ROCHEFOUCAULD – COMPLEXE SPORTIF BEL AIR 1 – NNI 162810201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 10/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 308 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

CHATEAUBERNARD – STADE CLAUDE BOUE 2 – NNI 160890102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 24/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 208 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

CHATEAUBERNARD – STADE CLAUDE BOUE 3 – NNI 160890103

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 31/61

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

CHATEAUNEUF SUR CHARENTE – STADE DU MAINE LEZE 1 – NNI 160900101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ROUILLAC – STADE JACQUES BERTRY – NNI 162860101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

MOUTHIERS SUR BOEME – STADE PIERRE DESVAGES – NNI 162360101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

SIREUIL – STADE GERARD PIVETAUD 1 – NNI 163700101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 235 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST FRAIGNE – STADE PIERRE AYMARD – NNI 163170101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 219 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST MICHEL – STADE DES BRANDES – NNI 163410101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

CHAMPNIERS – STADE LES CLOUX 1 – NNI 160780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

CHASSENEUIL SUR BONNIEURE – STADE ANDRE ROCHEREAU 1 – NNI 160850101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ANAIS – STADE MUNICIPAL – NNI 160110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

NERSAC – STADE CHRISTIAN RE 1 – NNI 162440101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

SEGONZAC – STADE PAUL VOLLAUD – NNI 163660101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 09/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 234 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST PORCHAIRE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 173870101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 229 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST GENIS DE SAINTONGE – STADE DE LA CANDELLERIE – NNI 173310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2028.

AULNAY – STADE ROGER CHAPEAUD 1 – NNI 170240101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 240 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

CHADENAC – STADE MUNICIPAL – NNI 170780101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 18/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 35/61

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST FORT SUR GIRONDE – STADE MUNICIPAL – NNI 173280101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

MONTILS – STADE DU VIGNOLET (MUNICIPAL) – NNI 172420101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 16/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 218 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

NIEUL SUR MER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 172640101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 200 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE – GYMNASSE MUNICIPALE – NNI 173449901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E Futsal4 jusqu'au 18/07/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024
 - Hauteur de feu : 7,50m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 644 Lux

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 36/61

- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 jusqu'au 09/04/2028.

CABARIOT – STADE LUCIEN BRANGER 1 – NNI 170750101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAINT CESAIRE – STADE MUNICIPAL - NNI 173140101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2024.
- Etude d'éclairage en date du 07/03/2024 (**nouvelle étude d'éclairage**) :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 6,00m mini et 6,50m maxi Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP 528 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de réflexion : 0,20
 - Glare Rating : 47,4
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

TONNAY BOUTONNE – COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 174480101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2021.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/01/2024.
- Etude d'éclairage en date du 19/09/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 20 m

- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (3 x BVP 528 (1500 W) et 2 x BVP 518 (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de réflexion : 0,20
- Glare Rating : 43,5
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 272 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LA ROCHELLE - STADE ARMAND BOUFFENIE 2 – NNI 173000602

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 04/04/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/04/2024.
- Etude d'éclairage en date du 12/09/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 x BVP 518 (1000 W) et 1 x BPV 528 (1500 W) par mât)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 44,8
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 187 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VARS SUR ROSEIX – STADE LES DRAINCS – NNI 192790101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 01/03/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 4,50m mini et 13,00m maxi Ligne de Touche ; 23,00m mini et 26,00m maxi Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (AAA-LUX (1550 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Glare Rating : 46
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST PANTALEON DE LARCHE – STADE GEORGES AUGER 1 – NNI 192290101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EEntraînement jusqu'au 01/07/2031.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 21/02/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (DISANO (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 170 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45



- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CHAMBON SUR VOUEIZE – STADE JEAN MANAIRAUD – NNI 230450101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 19/10/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (AAA-LUX (1550 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Glare Rating : 43
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – GYMNASSE LOUIS ARAGON – NNI 240379904

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E Futsal1 jusqu'au 31/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal1 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024
 - Hauteur de feu : 7,70m
 - Type de sources : TUBES FLUORESCENTS
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 721 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.74
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.87

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Elle transmet à la CFTIS pour décision

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MONTPON MENESTEROL – GYMNASSE DES MASSIAS – NNI 242949902

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/02/2024
 - Hauteur de feu : 8,00m
 - Type de sources : tube fluorescent
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 257 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 09/04/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

ROUFFIGNAC ST CERNIN – STADE MUNICIPAL – NNI 243560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 20/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 239 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

CENDRIEUX – STADE YVES CHANAUD – NNI 240920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/03/2024.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 42/61

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 204 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.48
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST CREPIN ET CARLUCET – STADE MASCOLET – NNI 243920102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

MEYRALS – STADE MUNICIPAL – NNI 242680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 23/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.36
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

MONTPON MENESTEROL – PLATEAU FUTSAL EXTERIEUR – NNI 242949901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E Futsal4 jusqu'au 04/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/02/2024
 - Hauteur de feu : 6,00m
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 jusqu'au 09/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

LA FORCE – GYMNASSE DU SIVOS – NNI 242229901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E Futsal2 jusqu'au 31/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de CHANGEMENT de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 43/61

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2024
 - Hauteur de feu : 8,00m
 - Type de sources : TUBES FLUORESCENTS
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 382 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.68
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 18/04/2028.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MARSAC SUR L'ISLE – PLAINE DE JEUX SALTGOURDE 1 – NNI 242560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/03/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 08/03/2024 pour un changement de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 18/09/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 22 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (BVP 528 (1500 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 42
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 289 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LE HAILLAN – STADE ABEL LAPORTE 3 – NNI 332000103

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/12/2023 :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/03/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 291 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2028.

ST MEDARD D'EYRANS – COMPLEXE DE LA BOUGONNE 2 – NNI 334480102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/12/2022 :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/03/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.24
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.47

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/04/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BORDEAUX – MATMUT ATLANTIQUE – NNI 330630101 (C.F.T.I.S. du 28/03/2024)

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E1 jusqu'au 29/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/03/2024.

– Une note explicative en date du 24/01/2024.

– Un échéancier des travaux projetés du 06/03/2024.

– Une étude photométrique en date du 05/03/2024 (Ref : éclairage de la pelouse) :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Linéaire latérale et angulaire
- Hauteur minimum de feu : 31 m
- Nombre total de projecteurs : 152 projecteurs LED

- Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°
- Température de couleur (k) : 5700
- Indice de rendu des couleurs (Irc) : 80
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.3
- Facteur de maintenance : 0.95
- Eclairage horizontal Moyen calculé (EhMoy) : 2365 Lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.73
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0.86
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes
- Eclairage vertical Moyen calculé (EvMoy) : Ev1Moy = 2060 Lux; Ev2Moy = 2060 Lux; Ev3Moy = 1823 Lux; Ev4Moy = 1813 Lux
- U1v calculés (EvMin/EvMax) : U1v1 = 0.52 ; U1v2 = 0.52 ; U1v3 = 0.57 ; U1v4 = 0.57
- U2v calculés (EvMin/EvMoy) : U2v1 = 0.65 ; U2v2 = 0.65 ; U2v3 = 0.71 ; U2v4 = 0.71
- Ratio EhMoy/EvMoy calculé : Ev1 = 1.15 ; Ev2 = 1.15 ; Ev3 = 1.30 ; Ev4 = 1.30
- Alimentation de substitution : Oui (reprise en moins de 5 sec)

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Elle rappelle que pour un classement en niveau E1, l'installation doit être équipée d'une alimentation de substitution garantissant un éclairage horizontal minimum de 1250 Lux, sans coupure.

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

Elle constate, d'après le phasage transmis que l'éclairage restera fonctionnel pour les 8 matches programmés durant la période des travaux (du 18/03/2024 au 03/06/2024).

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau ETravaux (E1) jusqu'au 30/06/2024.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

YCHOUX – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 403320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 221 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

MONT DE MARSAN – STADE GUY BONIFACE – NNI 401920201

L'éclairage de cette installation n'était plus classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/01/2024.

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1461 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.78
- Points bis : Conformés.

– Relevé des mesures horizontales en date du 04/07/2019 (Réflexion Lumière)

Elle préconise une Etude d'Eclairage complète à fournir pour la prochaine demande de classement.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/04/2025.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BISCARROSSE – STADE DE RAGUEYS 2 – NNI 400460402

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/03/2024.

– Etude d'éclairage en date du 14/04/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 5,20m mini et 7,70m maxi Ligne de Touche ; 17,70m mini et 17,80m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20 m

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 47/61

- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (14 x BVP 528 (1500 W) et 2 x BVP 518 (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de réflexion : 0,20
- Glare Rating : 46
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 281 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

BISCARROSSE – STADE DE RAGUEYS 3 – NNI 400460403

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 14/04/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 5,20m mini et 7,80m maxi Ligne de Touche ; 17,70m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (1 x BVP 528 (1500 W) et 2 x BVP 518 (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de réflexion : 0,20
- Glare Rating : 44,2
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

TARNOS – PARC DES SPORTS JEAN ANDRE MAYE 3 – NNI 403120103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 16/10/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 53 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 3,00m Ligne de Touche ; 21,00m mini et 25,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP 528 (827 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 108 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

AGEN – GYMNASSE ANTOINE LOMET 1 – NNI 470019902

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/03/2024

- Hauteur de feu : 7,00m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 496 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 09/04/2028.

AGEN – GYMNASSE ANTOINE LOMET 2 – NNI 470019903

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/03/2024

- Hauteur de feu : 7,00m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 502 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 09/04/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

DAUSSE – STADE MUNICIPAL – NNI 470790101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

BIAS – STADE DE L'OUSTALET – NNI 470270101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/12/2023.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 50/61

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 198 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

COLAYRAC ST CIRQ – STADE JEAN PIERRE SEMENADISSE 1 – NNI 470690101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 17/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 130 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

LAMONTJOIE – STADE MUNICIPAL – NNI 471330101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 17/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 97 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.24
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

LE PASSAGE – COMPLEXE SPORTIF DE ST GERMES 1 – NNI 472010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 13/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 86 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.27
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.58

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

NERAC – STADE VERT GALAND 1 – NNI 471950101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 19/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 271 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BEAUPUY – STADE JEAN GIRAUD – NNI 470240101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/10/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des nouveaux documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024.

– **Nouvelle** Etude d'éclairage en date du 28/11/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (OPTIVISION BVP528 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 49
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

BIDACHE – STADE MUNICIPAL – NNI 641230101

L'éclairage de cette installation est classé niveau E7 jusqu'au 25/08/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/07/2023 :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/01/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONT – STADE DE LENDRESSE – NNI 643960101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 18/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/03/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 209 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

BAYONNE – STADE DE LA FLORIDE 2 – NNI 641020702

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 211 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

BAYONNE – STADE DE LA FLORIDE 1 – NNI 641020701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 17/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 53/61

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 210 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

BRISCOUS – STADE DE LOKARRI – NNI 641470101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

POEY DE LESCAR – PLAINE DES SPORTS 1 – NNI 644480101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/10/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 08/02/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation asymétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 20 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs LED (4 x ALTIS LED G4 432L120 par mât)
 - Puissance installée : 24.72 kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 42
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 271 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,80
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,56

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LA MOTHE ST HERAY - STADE ANDRE TOULET – NNI 791840101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 12/09/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 104 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (AAA-LUX (1000 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Glare Rating : 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

FENIOUX - STADE MUNICIPAL – NNI 791190101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 01/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 08/03/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (symétrique)
 - Hauteur minimum de feu : 21 m
 - Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (6 X BVP 28 (1500 W) ET 4 X BVP518 (1000 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 41 ?8
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,73
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87



La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

NEUVILLE DE POITOU – GYMNASÉ – NNI 891779901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024

- Hauteur de feu : 6,50m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 492 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.54

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 09/04/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

AVAILLES LIMOUZINE - STADE ELISABETH LOISEL – NNI 860150101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024.

– Etude d'éclairage en date du 19/02/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 17 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ECOBALST 4 240 LED (1400 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 48
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

BONNEUIL MATOURS - STADE DU PARC DE CREMAULT 1 – NNI 860320101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/22/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 23/10/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2023.

– Etude d'éclairage en date du 01/03/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (symétrique)
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (BVP528 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 48,8
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

COUZEIX – STADE ADRIEN LACORE – NNI 870500101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 18/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

ST LEONARD DE NOBLAT – STADE RAYMOND POULIDOR 1 – NNI 871610101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

AIXE SUR VIENNE – STADE JEAN JARRAUD 1 – NNI 870010101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 26/11/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 309 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

ORADOUR SUR GLANE – STADE MARCEL LAVERGNE – NNI 871100101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 02/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 09 AVRIL 2024 – PV N° 8

PAGE 59/61

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.38
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 09/04/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

COGNAC LA FORET - STADE DES GRILLAS – NNI 870460101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/11/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2023.
- Etude d'éclairage en date du 11/10/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 14 m
 - Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (ECOBlast 6 360 (1765 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5000 K
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PANAZOL – STADE FERNAND VALIERE – NNI 87140101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 28/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/03/2024.
- Etude d'éclairage en date du 03/01/2021 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
 - Implantation Asymétrique : 3,00m mini et 5,00m maxi Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (3 x BVP528 (1500 W) et 1 x BVP518 (1000 W))
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 46,9
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 281 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES



Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **09/04/2024** transmis à la CFTIS, validé le **15/04/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 07 mai 2024

Date limite envoi dossiers : 30/04/2024